

Communiqué de presse

Protection par les brevets cruciale pour les entreprises actives dans la recherche

economiesuisse juge la révision de la loi sur les brevets nécessaire. Cependant, l'avant-projet présenté par le Conseil fédéral contient des dispositions limitant unilatéralement la protection par les brevets en Suisse qui ne sont pas acceptables, car elles discriminent de manière injustifiée l'économie nationale.

economiesuisse s'oppose fermement à une limitation de la protection des séquences de gènes dans le droit des brevets. Cette limitation constituerait un handicap pour les entreprises de biotechnologie actives dans la recherche. Ce sont précisément les petites entreprises innovatrices qui ont besoin d'une protection efficace en matière de brevets. En ce qui concerne l'obligation d'indiquer l'origine des ressources génétiques ou de connaissances traditionnelles, economiesuisse serait favorable à une réglementation harmonisée au niveau international. Toutefois, elle rejette la proposition relative à une obligation unilatérale figurant dans l'avant-projet.

economiesuisse soutient expressément la création du tribunal fédéral des brevets exigée par les milieux économiques pour garantir le respect effectif des droits. Elle appuie aussi l'adoption d'un règlement professionnel destiné aux agents de brevets. La ratification de la Convention sur le brevet européen révisée (CBE), du régime linguistique s'appliquant au brevet européen et du traité sur le droit des brevets représente une adaptation nécessaire à l'évolution internationale. Dans ce domaine, l'isolement serait fatal à la Suisse. De plus, les mesures prévues pour combattre la contrefaçon et la piraterie sont des instruments importants garantissant le bon fonctionnement de la concurrence.

Ancrer la règle de l'épuisement national dans le droit des brevets est une conséquence logique de la dernière révision de la loi sur les cartels. C'est par le droit de la concurrence qu'il faut d'abord combattre les cloisonnements artificiels du marché.

economiesuisse soutient le privilège de la recherche et le droit aux licences pour les outils de recherche. Elle accepte la proposition d'introduire des licences obligatoires pour l'exportation de produits pharmaceutiques à condition que des dispositions incisives visant à combattre les abus soient intégrées dans l'ordonnance.

Zurich, le 28 octobre 2004

Pour toute question : Urs Furrer, economiesuisse, 01 421 35 35